

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 1^{er} juillet 2015

L'an deux mille quinze et le 1^{er} juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Jean-Pierre CHAPILLON, Sylvie COCHONNAT, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Delphine GAILLARD, Pierre-Yves GAY, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Max DESSUS (pouvoir à Jean-Yves MONNET)
Aurélien FOURBOUL
Marie-Josèphe GRENIER (pouvoir à Céline BONNET)
Janick PEYRAVERNAY (pouvoir à Aurélie BONNET)
Nathalie RANDON
Romain ARPIN-PONT

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **treize** conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2015
- II. Décision modificative n°1. (Délibération n°1)
- III. Convention pour le Projet Éducatif Territorial (PEdt) 2015-2017. (Délibération n°2)
- IV. Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2015

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin est approuvé à l'unanimité.

II. Décision modificative n°1. (Délibération n°1)

Monsieur Jérôme VINCENT, 1^{er} Adjoint aux Finances présente l'objet de la délibération et répond aux questions posées.

Madame le Maire présente la décision modificative n°1 suivante, pour le Budget Principal 2015, concernant un oubli de report du CA 2014 vers le BP 2015 ainsi qu'un ajustement des recettes au niveau des subventions et l'intégration de la vente de la cure.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Compte 020	9 940.89 €			
Compte 01328				22 360.00 €
Compte 024				80 000.00 €
Compte 001		12 300.89 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** la décision modificative n°1.

III. Convention pour le Projet Éducatif Territorial (PEdT) 2015-2017. (Délibération n°2)

Madame le Maire informe le conseil municipal du souhait de la commune de Saint Marcel-Lès-Annonay d'intégrer le Projet Éducatif Territorial qui regroupe actuellement les communes de Boulieu-Lès-Annonay, Savas et Saint-clair.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer la nouvelle convention PEdT 2015-2017 qui associe la commune de Saint Marcel-lès-Annonay à ce projet.

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint Marcel-lès-Annonay est financeur de l'AFR Arc en Ciel dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Elle précise également que l'intégration de Saint Marcel-lès-Annonay pour cette nouvelle convention PEdT fait suite à une demande des élus de cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention pour le projet éducatif territorial 2015-2017.

IV. Questions diverses

- Lancement de la souscription pour le toit de l'église : vendredi 17 juillet à 17h00
- Repas annuel élus / employés : vendredi 11 décembre 2015

Prochain conseil municipal :

Mercredi 2 septembre 2015

Mercredi 7 octobre 2015

Mercredi 4 novembre 2015

Mercredi 9 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.